



CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 27 MARS 2023

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DEL01_2023_0041

Renouvellement de l'adhésion de la Commune au « Club des Territoires Un Plus Bio »

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-sept mars à dix-huit heures dix-sept minutes, le Conseil municipal de Chaville, légalement convoqué le vingt et un mars deux mille vingt-trois à se réunir, s'est assemblé dans la salle du Conseil de l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur Jean-Jacques GUILLET, Maire.

Présents au début de la séance :

M. GUILLET, M. LIEVRE, Mme TILLY, M. ERNEST, Mme CHEVRIER, M. BES, Mme MESADIEU, M. BISSON, Mme CHAYÉ- MAUVARIN, M. PANISSAL, Mme LE VAVASSEUR, Mme FOURNIER, M. TRUELLE, Mme RE, Mme SAVARY, M. CHENU, M. MAUVARIN, Mme DORISON, M. FEGHALI, M. GIRONDOT Mme PRADET, Mme LALLEMENT, M. ANTONIO, Mme NICODEME-SARADJIAN, Mme SCHWEITZER, Mme COUTEAUX, Mme FRESCO, M. BARBIER, M. TURINI.

Absents ayant donné procuration :

M. TARDIEU a donné procuration à M. Ernest
M. DUBARRY DE LA SALLE, a donné procuration à M. MAUVARIN
Mme ACKERMANN a donné procuration à M. BARBIER
M. DENUIT a donné procuration à Mme COUTEAUX

Arrivés en cours de séance :

M. BESANÇON, arrivé à 18h25, après le vote du procès-verbal du Conseil municipal du 13 février 2023, avant le vote de la délibération DEL01_2023_0018
Mme COSTE, arrivée à 18h33, après le vote de la délibération DEL01_2023_0018

Parties en cours de séance :

Mme CHAYÉ- MAUVARIN à 21h41, avant le vote de la délibération n°DEL01_2023_0038, revenue à 21h43 avant le vote de la délibération n°DEL01_2023_0039
Mme DORISON à 21h41, avant le vote de la délibération n°DEL01_2023_0038, revenue à 21h43 avant le vote de la délibération n°DEL01_2023_0039

Désignation du secrétaire de séance :

Mme FOURNIER, désignée à l'unanimité par l'assemblée communale, a procédé à l'appel nominal

Objet :Renouvellement de l'adhésion de la Commune au « Club des Territoires Un Plus Bio »

Bien que les politiques publiques de l'alimentation durable soient en partie encadrées par des outils législatifs comme la loi Egalim, elles sont en général le fait d'initiatives proposées et conduites par des acteurs locaux ayant opéré des choix politiques sur l'alimentation.

La création en 2013 du Club des Territoires a eu pour objectif de réunir ces forces engagées dans la transformation alimentaire. Aujourd'hui, 137 collectivités dont 101 communes ont adhéré à cette association.

Les objectifs et les valeurs portés par le « Club des Territoires Un Plus Bio » rejoignent les engagements portés par la commune de Chaville dans le cadre de sa politique alimentaire.

Par délibération DEL01_2022_0039, la ville adhère à ce Club depuis le 4 avril 2022.

En renouvelant son adhésion pour 2023, la commune poursuit l'engagement de son service de restauration, quel que soit son point de départ, dans une démarche de progression en faveur d'une alimentation biologique et donne une place importante à la qualité de l'alimentation dans ses missions auprès de la population. De même, elle soutient une politique nationale ambitieuse de développement de la restauration collective Bio et véhicule des valeurs fortes favorisant les démarches collectives, transversales, cohérentes et durables, permettant de changer notre rapport à l'alimentation.

La Ville participe ainsi aux échanges et au partage d'expertises entre territoires sur des problématiques communes autour de l'alimentation et bénéficie de retours d'expériences sur des démarches territoriales dans des contextes comparables.

Enfin, elle prend part aux travaux menés aux échelles nationales et régionales pour la promotion d'une restauration collective de qualité, respectueuse de la santé des hommes et de l'environnement.

Le montant de l'adhésion s'élève pour une commune de plus de 12 000 habitants à 225 € auquel s'ajoute un montant de 0,0125 € par habitant. L'adhésion pour 2023 sera d'environ 485 €.

Le Conseil municipal est par conséquent invité à décider du renouvellement de l'adhésion au « Club des Territoires Un Plus Bio ». La représentante de la Ville à cette instance sera Madame Corinne Savary, conseillère municipale.

Les membres de la commission municipale « Vie locale » ont examiné l'objet de la présente délibération le 14 mars 2023.

***Le Conseil municipal,
après en avoir délibéré,
au scrutin public et à l'unanimité,***

DECIDE de renouveler l'adhésion au « Club des Territoires Un Plus Bio »,

AUTORISE Monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches administratives qui seront requises et à signer l'ensemble des actes administratifs et contractuels nécessaires à l'exécution de cette délibération.

Il est précisé que la dépense correspondante sera inscrite au budget communal 2023.



Jean-Jacques GUILLET
Maire de Chaville



Julie FOURNIER
12^{ème} maire adjointe
Secrétaire de séance

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Cergy-Pontoise dans un délai de deux mois à compter de sa publicité et sa transmission aux services de l'Etat.